

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00337

DIVERSES OPERATIONS DE VOIRIE – VERSEMENT D’UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-LES-OULES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 29 septembre 2017

Nombre de membres en exercice : 111

Nombre de présents : 82

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 95

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 octobre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170807-D20170033710-DE

DATE D’AFFICHAGE :20171017

M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER,
Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Anne-Françoise VIALLOON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Annick FAY,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
M. Florent PIGEON, Mme Christine ROUX, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2017

DIVERSES OPERATIONS DE VOIRIE – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-LES-OULES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Communauté Urbaine, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné.

Le montant de l'opération d' « aménagement du centre-bourg » est de 306 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet-les-Oules pour cette opération est fixé à 150 000 €.

Le montant de l'opération « chemin et impasse du Belvédère » est de 29 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet-les-Oules pour cette opération est fixé à 14 000 €.

Le montant de l'opération « chemin du Potet » est de 14 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet-les-Oules pour cette opération est fixé à 6 000 €.

Le montant de l'opération RTE sur le RD10 est de 42 500 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet-les-Oules pour cette opération est fixé à 5 340 €.

Le montant de l'opération pouvant évoluer, le fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet-les-Oules sera ajusté :

- si le montant définitif de l'opération est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- si le montant définitif de l'opération est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant du fonds de concours versé par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Étienne Métropole.

Le fonds de concours sera versé en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil municipal de Saint-Bonnet-les-Oules et du Conseil Communautaire de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **procède à l'encaissement du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet-les-Oules pour les diverses opérations susmentionnées,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget Voirie de l'exercice 2017 (VOIR13241-66),**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 66 du budget Voirie de l'exercice 2017 (VOIR2151-66).**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU